



Place commune? qu'est -ce que c'est?!!!!

Par **elizo**, le **21/10/2008** à **20:04**

bonjour,

mon ami et moi souhaitons acquérir une maison dans le médoc. Seul hic : elle est en plein milieu d'une place commune. ce qui nous gêne en l'occurrence c'est que le jardin n'est pas attenant à la maison mais séparé par cette "place commune". Ce qui veut dire que des voitures peuvent passer entre la cuisine en l'occurrence et le jardin. or, on aimerait clôturer ce (petit) espace. ce qui en soi n'est pas gênant car le clôturer n'empêche pas les aboutissants d'accéder à leur maison. Mais que peut-on concrètement faire? on me dit qu'il faut l'accord de tout le monde (difficile on est 6), mais moi c'est surtout que je ne trouve nulle part de texte sur l' "espace commun". qu'est-ce qui régit ça? est-ce légal?

Merci par avance pour votre aide,
si je ne suis pas assez claire n'hésitez pas à me poser des questions, je peux également envoyer par mail l'extrait de cadastre et la délib du conseil municipal.

Elisa

Par **HUDEJU**, le **06/11/2008** à **02:05**

Bonsoir

Ce que vous appelez place commune est en fait un arial , , Un espace qui appartient à tout le monde , vient de son origine landaise , J'ai habité un village où nous avons un arial qui entourait nos maisons . Nous avons vendu pour un franc symbolique à la commune qui s'est

chargé de la voirie et de redistribuer des parcelles à chacun délimitées par un géomètre .
Vous rapprocher de votre municipalité pour éventuellement faire la même chose .

Bon courage

Par **elizo**, le **10/11/2008** à **15:23**

Merci beaucoup pour votre réponse. Le soucis maintenant est de mettre tout le monde d'accord....